

**MON DISCOURS LORS DE LA SIGNATURE
DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE CNS ET ICI**

Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je me retrouve avec vous aujourd'hui, pour la signature d'un **protocole d'accord entre le Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants et la Fondation International Cocoa Initiative.**

Je voudrais tout d'abord, saluer **Madame Esther ALDER, Maire de la ville de Genève**, qui nous honore de sa distinguée présence.

Je souhaiterais ensuite, adresser mes sincères remerciements à **Monsieur Nicholas WEATHERILL, Directeur Exécutif de la Fondation ICI**, ainsi qu'à tous les membres du Conseil d'Administration de la Fondation, pour le travail formidable qu'ils effectuent dans la lutte contre le travail des enfants.

Je salue aussi, Mesdames et Messieurs les **Ambassadeurs des pays amis ici présents, ainsi que Messieurs les Directeurs Généraux Adjoints du BIT, tous nos partenaires les industriels du cacao et du chocolat, et l'ensemble des personnalités** qui ont bien voulu effectuer le déplacement, pour être les témoins de cet important évènement.

Mes salutations vont également à **Monsieur le Ministre Moussa DOSSO, Président du Comité Interministériel**, et à **Madame Massendjé TOURE-LITSE, Directrice Générale du Conseil du Café-Cacao**, ainsi que tous les membres de ma délégation.

Je salue enfin, **Monsieur Kouadio ADJOUMANI, Ambassadeur Représentant permanent de la République de Côte d'Ivoire en Suisse**, à nos côtés pour cette occasion.

Mesdames et Messieurs,

La Côte d'Ivoire, premier pays producteur de cacao dans le monde, est confrontée à l'épineuse question du travail des enfants depuis de nombreuses années. De ce fait, dès son accession à la Magistrature Suprême de mon époux,

le Président de la République Alassane OUATTARA, a fait de la lutte contre ce phénomène, une priorité nationale.

A cet effet, il a adopté un décret créant **le Comité Interministériel de lutte contre le travail des enfants, avec à sa tête le Ministre Moussa DOSSO, chargé de l'Emploi et de la Protection sociale ; et le Comité National de Surveillance que j'ai l'honneur de présider.**

Ces deux comités, en accord avec les partenaires publics et privés, ont mis en œuvre un Plan d'Action National de 2012 à 2014, grâce aux **14 millions de dollars US investis par l'Etat ivoirien**, en plus des investissements des partenaires. Un second **plan d'action sur la période 2015-2017, est en cours d'exécution avec un budget équivalent**, en vue de consolider les acquis et d'intensifier nos actions sur le terrain.

Dans le cadre de ce plan d'action, nous menons **des actions de prévention** du phénomène, par des campagnes de sensibilisation en direction des populations.

Par ailleurs, en vue d'améliorer les conditions de vie de nos populations, l'Etat de Côte d'Ivoire a **augmenté le revenu des paysans** de façon substantielle, et **construit des infrastructures sociales de base.**

Dans la même ligne d'action, j'ai personnellement initié un fonds de micro-crédit dénommé **FAFCI (Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire)**, pour permettre aux femmes de démarrer une activité génératrice de revenus, leur assurant une certaine autonomie financière. A ce jour, 110 000 femmes en ont bénéficié.

Nous avons aussi **renforcé les capacités des acteurs de la lutte contre le travail des enfants**, par la formation des magistrats, des agents de police, des inspecteurs du travail, ainsi que des agents intervenants dans la chaîne de remédiation.

En ce qui concerne **la répression**, nous avons procédé à la signature **d'accords bilatéraux** avec mes consœurs le Premières Dames du Mali et du Burkina Faso, en vue de **lutter contre la traite transfrontalière.**

A cet effet, nous organiserons à la fin de l'année en Côte d'Ivoire, **un sommet des Premières Dames de la sous-région ouest africaine**, afin de susciter

l'adhésion de mes consœurs à cette noble cause, et favoriser ainsi, une implication plus forte de leurs pays.

Nous avons également procédé au **renforcement du cadre juridique**, par l'adoption de la loi réprimant les trafiquants et les responsables de trafics ou d'exploitations d'enfants.

Enfin, pour ce qui est de **la protection des enfants vulnérables**, nous avons secouru et pris en charge **depuis 2012, plus de 4 000 enfants victimes de traite**.

Plus récemment, nous avons également initié la construction de **trois maisons d'accueil dans trois grandes villes de Côte d'Ivoire** exposées au travail des enfants, pour une prise en charge immédiate des enfants victimes de traite.

Dans ce même objectif, et en vue de permettre au plus grand nombre d'enfants d'avoir accès à l'école, pour qu'ils ne soient pas exposés aux pires formes de travail des enfants, l'Etat et ses partenaires ont réalisés de nouvelles infrastructures scolaires.

Ainsi, de 2011 à 2015, **plus de 17 000 salles de classe préscolaires et primaires, et 155 collèges** ont été construits ou réhabilités sur l'ensemble du territoire national. Cette étape a permis de **rendre l'école obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans**, ce qui n'était pas le cas jusqu'en 2015.

A mon sens, l'école est la meilleure alternative pour lutter contre le travail des enfants. Et il est donc nécessaire que le nombre d'établissements scolaires soit suffisamment important à travers tout le pays.

Mesdames et Messieurs,

Pendant la mise en œuvre de ces différentes actions, nous avons constaté un problème majeur concernant les critères de mesure des enfants exploités.

En effet, les spécialistes au cours de leurs différentes enquêtes, répertorient les enfants qui accompagnent leurs parents dans les travaux champêtres ou domestiques occasionnels, comme « enfants travailleurs », au même titre que les enfants, qui sont réellement victimes d'exploitation et déracinés de leur foyer.

Nous avons cherché les raisons de cette confusion, et il s'avère que les enquêteurs se basent sur la 13^{ème} Conférence Internationale de l'OIT, qui s'est tenue à Genève en 1982, sur les statistiques du travail, qui stipule que même si un enfant reste 1h par semaine au champ, il est considéré comme un « enfant victime ».

Cette situation est difficilement acceptable pour les populations et entrave l'impact de la sensibilisation et des actions sur le terrain. C'est pour cette raison, que j'ai décidé de venir rencontrer le Directeur Général de l'OIT, afin de trouver une solution pour ne plus assimiler les enfants qui vivent avec leurs parents, et qui mènent des activités socialisantes occasionnelles, et les « enfants travailleurs » ou « victimes d'exploitation ». Je crois que mon message a été entendu, et que nous avons trouvé des solutions.

Au cours de cette même mission, j'ai eu le plaisir d'avoir une séance de travail avec le **Directeur Général de l'ONUSIDA, Monsieur Michel SIDIBE** et son équipe, avec lesquels nous travaillons étroitement, dans le cadre de la lutte contre le VIH -Sida, du fait de mon engagement en tant **qu'Ambassadeur spécial de l'ONUSIDA pour l'Élimination de la Transmission Mère-Enfant du VIH et pour la promotion du traitement pédiatrique.**

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui nous sommes réunis à cette **cérémonie de signature d'un mémorandum d'accord avec la Fondation ICI**, pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions dans la lutte contre le travail des enfants dans la cacaoculture, et je m'en réjouis.

Au nombre des actions que la Fondation ICI envisage de réaliser, figure **l'élaboration d'une cartographie des infrastructures sociales réalisées dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants.**

C'est une donnée importante, qui permettra à l'Etat et ses partenaires de mieux répartir leurs efforts pour remédier de manière efficace à ce fléau.

Par ailleurs, la Fondation ICI compte **appuyer l'Etat dans la mise en œuvre du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI)**, qui permet de détecter et de suivre tous les cas d'enfants exploités et de les prendre en charge.

Nous sommes également heureux que grâce à cette convention, la Fondation ICI puisse **développer de nombreux programmes pour l'amélioration des conditions de vie des populations**, et particulièrement la construction de salle de classes, de cantines scolaires, ainsi que d'autres infrastructures sociales.

Toutes ces actions sont très importantes pour notre lutte, et je voudrais remercier sincèrement la Fondation ICI, pour son engagement à nos côtés et les féliciter pour cette nouvelle initiative qui aura sans aucun doute, un impact indéniable pour l'attente de notre objectif commun : **éliminer les pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture.**

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais clore mon propos, sans réitérer mes remerciements aux personnalités ici présentes, pour leur soutien à cette cérémonie.

J'encourage tous les acteurs : chocolatiers, industriels du cacao et ONG, à poursuivre leurs efforts, car c'est dans un partenariat public-privé solide, que nous parviendrons à éliminer le travail des enfants dans le secteur de la cacao culture en Côte d'Ivoire.

Je vous remercie.